

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/MARS/037	OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
<u>Date du conseil municipal</u> 06/03/2017	
<u>Date de la convocation</u> 27/02/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 27/02/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 février 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Alain VELLER, Karine JARRY, Samira BOUJIDI, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Rachida MOUALI, représentée par Jean-Pierre GABARROU

Madame Anne-Marie OLAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE Unique :

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 et du rapport ci-annexé pour le budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170306-2017-MARS-037-
DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il permet aux membres de l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget primitif, d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'évoquer les projets municipaux.

Cette note de synthèse présente pour l'exercice budgétaire à venir :

- les résultats de l'année 2016,
- le prix de l'eau,
- le personnel,
- le contrat d'animation pour la protection des captages avec Aquibrie,
- la situation financière (dette),
- les travaux effectués en 2016,
- les travaux prévus pour l'année 2017.

1) Résultats 2016 :

Au cours de l'année 2016, le résultat de clôture du fonctionnement est de 286 123,93€ ; celui de l'investissement, y compris les restes à réaliser (RAR) est de -104 535,30€. Soit une clôture de résultat de 181 588,63€.

2) Prix de l'eau :

Baisse du prix de l'eau pour l'année 2017 suite au renouvellement de la délégation de service public (DSP).

La redevance à destination du délégataire s'élève depuis le 1^{er} janvier 2017 à : 1,1588€HT/m³ vendu contre 1,4220€HT/m³ au second semestre 2016.

La redevance communale s'établit à hauteur de 0,7004€HT/m³ depuis le 1^{er} janvier 2017 contre 0,5688€HT/m³ au second semestre 2016.

Ce qui représente un total de redevance de 1,8592€HT/m³ au 1^{er} janvier 2017 contre 1,9908€/HTm³ au second semestre 2016.

3) Personnel :

Un agent à mi temps eau et à mi temps assainissement ainsi que deux agents à 1/3 temps eau et assainissement avec une refacturation des salaires sur chaque budget.

4) Contrat d'animation pour la protection des captages avec Aquibrie :

Rappel du conseil municipal du 28 septembre 2015 : signature du contrat d'animation des captages Grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur de 2016-2018.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20170306-2017-MARS-037- DE Date de télétransmission : 15/03/2017 Date de réception préfecture : 15/03/2017
--

5) Dette :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 404 053,85€. Il se décompose de la façon suivante :

- 387 033,85€ d'emprunt Dexia,
- 17 020,00€ d'aide de l'AESN (à taux zéro).

Les emprunts sont tous classés selon la charte Gysler en A1 (taux fixe simple, emprunts non structurés).

L'annuité de la dette en 2017 s'élève à 47 647,38€ avec 30 612,11€ de capital et 17 035,27€ d'intérêts.

6) Renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP):

Au 1^{er} janvier 2017 a débuté un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec la Société des Eaux de Melun (VEOLIA EAU) pour une durée de cinq ans.

7) Travaux 2016 :

Les travaux réalisés sont essentiellement les branchements plomb - tranche conditionnelle n°1.

8) Pour 2017, il est prévu la poursuite de l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux dont :

- maillage du réseau nord,
- suite des branchements plomb - tranche conditionnelle numéro 2,
- le début du schéma directeur,
- la trappe d'accès au dôme du Château d'eau,
- la création d'une conduite d'eau potable Parc de la mairie,
- analyse amiante.

Le financement de ces travaux s'opérera de la manière suivante :

- de l'autofinancement,
- des subventions et des emprunts à taux zéro sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN),
- un emprunt bancaire commun avec le budget assainissement afin de co-financer la réalisation du schéma directeur et le maillage du réseau nord

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170306-2017-MARS-037-
DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017